



1

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION

Les élections présidentielles et législatives prévues au Carana ont été reportées de trois ans en raison des préoccupations engendrées par l'instabilité qui persiste dans la région du Leppko, ainsi que suite aux demandes formulées en ce sens par le gouvernement compte tenu de son manque de capacités et de ressources. Il est actuellement prévu que des élections auront lieu dans trois mois. Dans cette perspective, la MANUC et l'équipe de pays des Nations Unies ont fourni une assistance électorale dans le cadre du mandat qui leur a été confié.

Le Mouvement Patriotique du Carana (MPC) continue de bénéficier d'un soutien croissant dans l'ouest du pays, où il occupe depuis longtemps une position dominante, ce qui n'empêche que l'opposition à laquelle doit faire face le Parti démocratique du Carana (PDC), actuellement au pouvoir, reste faible dans l'ensemble du pays. Pierre Barineaux, candidat du PDC à la présidence, est l'ancien Ministre des finances. Suite aux allégations de corruption dont il a fait l'objet, il ne jouit pas d'un soutien comparable à celui que connaît un autre membre de son parti, Lucien Langata, qui occupe actuellement le poste de Premier Ministre au sein du gouvernement de réconciliation nationale (GRN). Les observateurs considèrent toutefois que M. Barineaux a les meilleures chances d'être élu.

Le seul opposant qui représente une menace sérieuse pour le PDC est François Maki. Pendant la guerre civile, il avait exercé les fonctions de général au sein des forces du MPC, qui était la principale formation politique s'opposant au gouvernement. Bien qu'il jouisse d'une certaine popularité dans l'ouest et auprès de l'ensemble des communautés kori, des allégations de violations des droits de l'homme commises par des troupes placées sous son commandement ont affaibli le soutien qui lui était accordé par d'autres communautés ethniques de diverses régions du pays.

Le mouvement des Combattants indépendants du Sud-Carana (CISC) n'est toujours qu'un amalgame de groupes dissidents qui ne s'est pas encore organisé en parti politique ni n'a été capable de présenter un programme structuré depuis trois ans. Les membres du CISC ont annoncé à plusieurs reprises qu'ils ne soutiendront aucun des deux candidats susmentionnés. Des informations diffusées par la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (CACM) et la composante « affaires civiles » de la MANUC confirment que ces déclarations font écho aux préoccupations exprimées par les Tatsi et d'autres minorités, qui considèrent que ni le PDC ni le MPC ne défendent leurs intérêts. Les communautés du sud, et notamment les Tatsi, ne manifestent généralement que peu d'intérêt pour les élections présidentielles. Certains habitants du sud soutiennent toutefois des candidats issus de petits partis locaux qui se présentent aux élections législatives car, selon eux, ils sont leur seule chance d'être représentés au sein du gouvernement (quelque limitée que puisse être cette représentation).

Malgré le scepticisme ressenti au sujet des candidats et la faiblesse de l'opposition au PDC, l'ensemble de la population soutient la Commission électorale nationale (CEN) et lui accorde sa confiance. La MANUC a soutenu la création de la CEN, dont la composition, selon une exigence prioritaire qu'elle avait réussi à imposer, devait s'inspirer des principes d'inclusivité et de représentativité tant en ce qui concerne l'origine ethnique de ses membres que leur sexe. La MANUC a également collaboré avec les partis politiques afin de renforcer les capacités nécessaires et de mettre en place des plateformes propices à l'aménagement d'un espace politique suffisamment vaste pour permettre aux groupes d'opposition d'exercer leurs activités. On a signalé des cas, encore que peu fréquents, d'intimidation d'électrices dans certaines zones du Leppko. Le gouvernement, en partenariat avec des organisations de la société civile dont la raison d'être est d'aider les femmes, s'emploie actuellement à informer les électeurs - en particulier les femmes - et à suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité.

Toutefois, la constitution des listes électorales continue d'être un sujet de préoccupations majeur. Il a été difficile d'accéder à de vastes zones du pays en raison de l'insécurité, notamment dans le sud. La destruction de routes importantes dans le sud et l'ouest pendant la saison des pluies a encore aggravé ce problème; les équipes nationales chargées de l'établissement des listes électorales ont dû faire face à des difficultés particulières pour inscrire les citoyens qui y vivent, en dépit du soutien vigoureux (et hautement visible) qui leur était accordé par la MANUC sur les plans logistique et technique. Ces problèmes ont donné l'impression, dans certaines communautés, que la MANUC et la CEN n'étaient pas enclines à inscrire des personnes dont on pouvait s'attendre à ce qu'elles votent contre le PDC. Elles ont également mis en doute l'indépendance de la CEN, qu'elles soupçonnaient de subir l'influence du gouvernement. La confiance du public dans le processus électoral a encore été érodée par la promulgation d'un décret gouvernemental exigeant que les électeurs expriment leur suffrage dans leur province d'origine. Cette nouvelle a été particulièrement mal accueillie par les personnes déplacées se trouvant à Galasi, car étant dans l'impossibilité de rentrer chez elles, elles ne sont pas en mesure de participer aux élections législatives.

On compte dix camps de déplacés dans les diverses régions du pays; trois d'entre eux sont situés dans la capitale (Galasi) ou à proximité de celle-ci. Deux des trois camps en question sont administrés par OXFAM, et le troisième par le Mercy Corps. Les conditions de sécurité qui y règnent sont généralement assez médiocres, ce qui expose les personnes déplacées qui y résident à des risques. En tout, 55 500 personnes vivent dans ces trois camps; la plupart d'entre elles appartiennent aux groupes ethniques kori et tatsi.

2

TÂCHE

L'équipe de direction a été chargée d'élaborer une stratégie politique et de sécurité qui comprend une évaluation des menaces et porte sur la période de trois mois précédant la date des élections.

3

QUESTIONS À DISCUTER

1. Quelles sont les répercussions politiques à prendre en compte dans la stratégie politique globale?
2. Quelles sont les principales menaces à prendre en compte pour la tenue d'élections crédibles? Quels groupes sont les plus susceptibles de provoquer des problèmes?
3. Quelles mesures immédiates faudrait-il prendre, et quels partenaires faudrait-il mobiliser pour réduire les risques?
4. Compte tenu des risques qui ont été recensés, y a-t-il des mesures de sécurité qu'il faudrait prendre dans l'immédiat?
5. Quels renseignements devons-nous communiquer, de quelle manière, quand, et à qui?

4

ÉLÉMENTS INJECTÉS

Élément Injecté 1

La CACM a informé l'équipe de direction que les déplacés hébergés dans les trois camps situés en périphérie de Galasi ont l'intention d'organiser une manifestation de protestation pacifique le jour des élections. Ils défilent dans les rues menant à la capitale pour protester contre le fait qu'ils ont été exclus des élections, ce qui, selon eux, constitue une tentative entreprise délibérément par le GRN pour les garder à l'écart.

Bien que la CACM confirme que les manifestants semblent être animés d'intentions pacifiques, il y a lieu de se demander comment les partisans du PDC présents en ville pourraient réagir. Ils pourraient penser que la manifestation est clairement hostile à leur parti, d'autant plus que les participants seront pour la plupart issus de groupes ethniques qui sympathisent avec le MPC.

Les positions qu'adopteront les membres du CISC le jour des élections est une autre inconnue, étant donné que nombre d'entre eux ont fait valoir à de nombreuses reprises que les élections ne répondront pas aux exigences de l'accord de paix, ce qui réduirait à néant l'Accord de paix de Kalahari (APK). Une partie des personnes déplacées qui participeront à la manifestation seront probablement d'origine tatsi, de sorte qu'il est possible que des membres du CISC se porteront au secours de membres de leur groupe ethnique en cas d'affrontements.

1. Compte tenu de ces nouvelles alarmantes, quel rôle devrait jouer l'équipe de direction dans l'organisation des élections, de même que le jour où elles auront lieu?

Élément Injecté 2

Selon des informations en provenance de la capitale, des bandes de jeunes ont commencé à pénétrer dans les camps de personnes déplacées pour s'en prendre à des civils. Les actes de violence se multiplient rapidement, et des allégations circulant sur Twitter et d'autres réseaux sociaux donnent à entendre que les bandes de jeunes agissent à l'instigation de dirigeants du PDC, dont

certaines font actuellement partie du GRN. À en croire ces allégations, ces actes de violence sont commis en guise de représailles pour la manifestation envisagée.

Les membres du PDC et leur candidat aux élections présidentielles ont diffusé des déclarations dans lesquelles ils affirment ne pas être impliqués dans les agressions susmentionnées. Bien au contraire, ils prétendent qu'il s'agit là d'un conflit interne entre les personnes déplacées tatsi et kori, et que cela n'a rien à voir avec la manifestation prévue le jour des élections.

1. Quelles mesures l'équipe de direction devrait-elle prendre immédiatement pour mettre un terme aux actes de violence commis dans les camps de déplacés?
2. Dans quelle mesure une éventuelle participation du GRN aux agressions pourrait-elle entraîner une modification de la stratégie de l'équipe de direction et influencer sa volonté d'agir?
3. Quelles en seront les incidences si les affirmations du PDC s'avèrent fondées?

Élément injecté 3

Une semaine s'est écoulée depuis que des actes de violence ont été commis dans les camps de personnes déplacées. Suite à la collaboration active qui s'est maintenue entre le Représentant spécial du Secrétaire général et le GRN, ce dernier a décidé d'abroger le décret stipulant que les citoyens doivent voter dans leur province d'origine. Cette décision a atténué dans une large mesure les tensions ressenties au sein des groupes de déplacés, mais la rumeur court toujours que le gouvernement aurait fomenté les violences survenues récemment.

La date limite à observer pour se présenter officiellement comme candidat aux élections présidentielles est échue depuis trois semaines. Ce matin, la CEN a statué que le principal candidat du MPC, François Maki, était inéligible. Elle a diffusé un communiqué officiel dans lequel elle affirmait que M. Maki était responsable des actes de violence commis dans les camps de déplacés et qu'il avait par conséquent violé l'Accord de paix, qui prévoit que toutes les parties participeront à la « cessation des hostilités... et s'abstiendront de commettre tout acte de sabotage et d'incitation à la haine ethnique ».

On ne dispose que de peu d'éléments susceptibles de prouver que M. Maki ait été impliqué dans les actes de violence commis dans les camps de déplacés, ce qui explique pourquoi cette nouvelle a été accueillie avec le plus grand scepticisme par les partisans du MPC. Le journal *Le Monde*, publié à Galasi, a diffusé un article consacré à une entrevue tenue avec M. Maki, dans laquelle il exprime sa conviction que le GRN perturbe le fonctionnement de la CEN afin d'empêcher le candidat de l'opposition le mieux placé de se présenter aux élections.

1. Quelles mesures l'équipe de direction devrait-elle prendre en réaction à la décision de la CEN d'empêcher un candidat de l'opposition de participer au processus électoral?